



LE LIEN

**BULLETIN SEMESTRIEL DES
AMIS DU GRANDVAUX**

N°46 JANVIER 1999

Siège social : *Mairie de Grande Rivière*
39150 SAINT-LAURENT-EN-GRANDVAUX



Imprimeur: ASEP 13 rue du coin d'amont
39150 ST LAURENT

GÉRANT : *M. Louis CHARNU à St-Laurent-en-Grandvaux.*

C.C.P. DIJON 2861-59 F

DÉPOT LÉGAL
1^{er} TRIMESTRE 1999

SOMMAIRE

- Editorial du Roulier	D. Pratini	3
- Les obsèques de Monsieur Omer CHARTON	D. PIARD	4
- Nos Activités	D. Pratini J. Bailly L. Charnu	5
- Nos Projets		7
- Informations		8
- Après l'exposition 1998 petit poème	N. Gaillard	9
- Le cheval blanc de Noël	D. Pratini	10
- Le Moulin et la Forge du Saut	M. Roche	15
- Le Grandvaux il y a 200 ans. Préparation des Etats généraux	Jean Ferrez	21
- Fibonacci. Mathématiques et Botanique	H. Michaud	27
- La Bibliothèque.	Régine Louvier	30



Le conseil d'administration et le comité de rédaction du Lien vous présentent leurs meilleurs voeux de bonheur et santé pour l'année 1999.

Les textes insérés dans cette publication sont sous la responsabilité de leurs auteurs et n'engagent en aucun cas l'association.

Editorial

Nous vivons une époque où les distances ne comptent plus, où tout va très vite, où tout se mondialise; on parle de conquête de l'espace comme dans le passé on parlait de découvrir un pays voisin ... Les choses, les modes de vie, les sociétés changent extrêmement rapidement !

Est-ce cela qui provoque une telle soif de "Racines" ? "Rechercher son identité", "retrouver ses racines" combien de fois ces mots nous sont ils assénés par la presse, la radio ou la télévision ?

Il faut bien admettre l'importance de ces fameuses "Racines" si l'on considère tous ceux qui retrouvent leurs ancêtres dans des recherches en généalogie, ou qui acquièrent un petit coin de terre, ou une maison à la campagne, (familiale ou non) pour y passer les fins de semaines, les vacances etc ... s'y faire des racines ! Comme nos arbres qui puisent leur nourriture dans le sol par leurs racines, nous existons par nos "Racines" qui parfois plongent profondément dans un endroit précis et d'autres fois se ramifient très loin de notre lieu de vie, chaque terrain nous apportant sa richesse.

Mais un arbre vit aussi par ses rameaux et par ses feuilles. Nous avons la chance de vivre cette époque où les contacts avec d'autres cultures, d'autres façons de vivre nous enrichissent chaque jour, où nous rencontrons beaucoup de gens différents. Comme nos ancêtres les Rouliers nous ont rapporté de leurs voyages des étoffes, des épices, des connaissances alors inconnues dans le Grandvaux, profitons de ces échanges avec les autres pour que la vie du Grandvaux soit de plus en plus riche.

Notre association essaie de garder nos Racines. S'il faut essayer de connaître le passé le mieux possible, n'oublions pas que le présent doit être préservé car il sera le passé de nos enfants et petits enfants. Souhaitons que leurs "Racines" leur apportent la plus grande Richesse possible pour qu'à leur tour ils les transmettent aux générations futures.

Joyeux Noël et Bonne Nouvelle Année

Le Roulier



Allocution de Madame Denise PIARD Présidente d'honneur des AMIS DU GRANDVAUX aux obsèques de Monsieur Omer CHARTON

Nous venons de perdre un ami. Ami personnel, conscrit. La nombreuse assemblée en cette église dit combien il était apprécié de tous, dans son village et dans le Grandvaux tout entier.

Notre ami était aussi "Ami du Grandvaux". Il a beaucoup influencé cette association dont il est un des fondateurs. Dès la première heure, il a su lui donner sa couleur de simplicité, de ruralité, de convivialité aux réunions, ce qui constitue la particularité de l'Association. Il a beaucoup fait, jusqu'à ses derniers jours pour transmettre les traditions grandvallières, et là, devant son cercueil, je m'accuse, je regrette de n'avoir pas assez su retenir, enregistrer, retransmettre. Nous confessons un grand manque.

Une exception : l'enregistrement de quelques histoires en patois. Il y en a de différentes sources. Mais l'enregistrement d'Omer CHARTON a un mérite particulier : l'histoire, l'anecdote, comique le plus souvent est déjà proposé en français. Le patois qui suit immédiatement est ainsi plus accessible aux non-initiés et la vieille horloge qui se met à sonner pendant l'enregistrement lui donne une parfaite note d'authenticité. Cette cassette reste dans nos archives comme un document incontournable. Merci Omer !

Qui mieux qu'Omer pouvait parler des hameaux disparus de Grande-Rivière et de Rivière-Devant ? Nous les situer avec précision, nous dire quelles familles les avaient fondés et où étaient partis les descendants ...

Et en vers ! Que de fables, de poésies apprises à l'école ou pour une lointaine noce dans sa longue mémoire et ce jusqu'à ses derniers jours où il ne pouvait plus se déplacer : il était intarissable lorsqu'il avait un bienveillant auditeur.

Merci Omer ! Nous garderons longtemps votre souvenir et les Amis du grandvaux s'y emploieront comme mémoire d'un pays, de ses vertus propres, des vertus rurales d'un homme qui a marqué son temps.

Et nous gardons notre amitié à son épouse Odette et à ses enfants. Odette a bien secondé son mari dans son dévouement inimitable au service des traditions grandvallières.



NOS ACTIVITES

Les Retrouvailles.

Elles se sont déroulées à la salle paroissiale de Grande-Rivière. nous avons moins de participants que l'année dernière. Etait-ce la faute du temps ? du lieu ? ou aviez -vous oublié la date ? Toutefois les Amis présents ont été comme d'habitude contents de se retrouver et de regarder photos et diapos relatant nos activités du début de l'année. Nous avons partagé le casse-croûte habituel et nous nous sommes séparés en nous donnant rendez-vous pour l'an prochain.

D. Pratini

Sortie d'automne.

Notre sortie d'automne s'est faite cette année le samedi 29 août à Arlay, suite à notre conférence annuelle faite par Monsieur René Jean MONNERET au collège de Saint-Laurent sur les rapaces.

Nous avons donc décidé d'aller visiter Jurafaune en après midi avant sa fermeture hivernale. je crois que les trente participants à cette sortie ont été enchantés de découvrir cette structure installée dans l'enceinte du vieux château d'Arlay. Pour mon compte, j'ai été surpris de l'ampleur des ruines de ce qui fut le magnifique château des Comtes de Chalon Arlay. Après la visite des rapaces nous avons assisté à la démonstration de quelques uns en vol.

Puis ce fut la visite du château actuel après avoir descendu la grande allée bordée de beaux arbres.

Le retour s'effectua par Baume les Messieurs, Crançot, Clairvaux puis Bonlieu avec halte au chalet Conus, autour d'une tartiflette. Comme d'habitude, excellente ambiance.

Louis CHARNU

Une exposition bien affinée

A l'occasion de la fête du Haut-Jura a eu lieu l'inauguration et la mise en route de la fromagerie ultramoderne de Morbier, véritable laboratoire respectant à la lettre les normes européennes d'hygiène.

A quelques pas de là, hameau de Coin d'Aval (Commune de Fort du Plasne), était inaugurée notre exposition 1998, qui avait pour objet la reconstitution de l'ambiance d'une fruitière au XIX ème siècle.

Ce chalet construit en 1926 reste l'unique exemplaire des cinquante et quelques fruitières en activité à cette époque là.

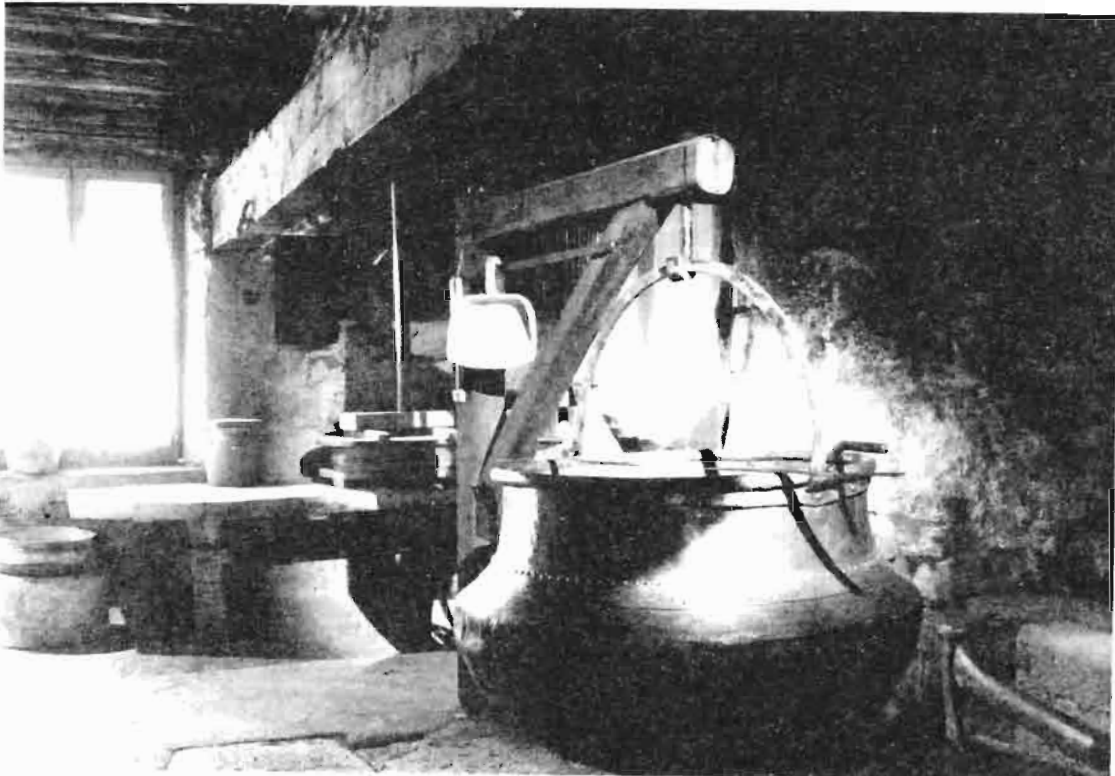
Grâce aux dons, aux prêts de matériel et à la bonne volonté de nombreuses personnes, l'exacte filière de la fabrication ancestrale du "gruyère" a pu être reconstituée. En outre, le succès de notre exposition est surtout dû à l'impression ressentie par nos très nombreux visiteurs d'effectuer un voyage dans le temps en assistant à la coulée telle qu'elle s'est pratiquée pendant des décennies dans ce chalet, ainsi qu'aux différentes opérations de la fabrication des fromages.

Nous avons eu le plaisir de constater que personne n'était resté insensible, lors de la découverte de notre exposition, à la reconstitution d'un passé propre au Grandvaux. Qu'ils soient touristes, professionnels, grandvalliers attachés à leurs souvenirs et même enfants, tous, comme au temps révolu des coulées, ont sympathisé et ont longuement discuté sous l'avant-toit du chalet.

Ces quelques semaines d'exposition nous ont fait prendre conscience de la valeur d'un patrimoine que nous avons pu sauvegarder avec la collaboration de Fort du Plasne que nous remercions.

Rendez-vous est donné pour l'année prochaine ... nous avons déjà renouvelé le contrat de Claude notre fruitier.

William et Jacotte



NOS PROJETS

8 janvier
20 h

Veillée des Rois

Salle de réunion de la mairie de Grande-Rivière à partir de 20 heures. Nous ferons revivre dans la mesure du possible une veillée d'autrefois au cours de laquelle nous tirerons les Rois.

5 mars
20 h 30

Soirée débat

Salle audiovisuelle du collège Louis Bouvier de Saint-Laurent. Monsieur Michel VERNUS. Histoire du Grandvaux dans la Franche-Comté

28 février
14 h 30

Matinée costumée

A la salle des fêtes de Prénovel. Petit bal costumé pour les enfants. Goûter pour tous les enfants costumés.

30 avril
20 h 30

Assemblée Générale de l'association

Mairie de Saint-Laurent. Vous serez invités individuellement selon les statuts.

1er mai
13 h 30

Promenade du 1er mai

A la rencontre des "cocu" disparus ... Rendez-vous à 13 h 30. Salle des sports de Chaux des Prés.



INFORMATIONS

Généalogies grandvallières

Suite à l'article passé dans le Lien N° 45, plusieurs de nos lecteurs ont réagi en envoyant des informations sur leurs ancêtres. Certaines sont très développées, certaines sont plus succinctes, mais toutes sont importantes pour que nous ayons un panorama le plus riche possible des familles habitant le Grandvaux au cours des temps.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter :

Madame Edith MORERE
41 bis, Avenue de Mont Louis
69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR

La vitrine des AMIS du GRANDVAUX

L'association s'est dotée d'une vitrine en forme de Chalet de Montagne qui à l'occasion de la fête du Haut-Jura a trouvé place à la nouvelle Fromagerie de Grande-Rivière et Morbier, superbe réalisation à la pointe du progrès, très moderne et visitée par de très nombreuses personnes.

Notre vitrine permet de relier notre ancien chalet de Fort du Plasne, témoin des premières expériences fromagères à ce "chalet" d'aujourd'hui. Il sera aussi la vitrine de notre association pour un très nombreux public.

Si vous en avez la possibilité allez la voir et visitez cette intéressante Fromagerie aux Marais de Morbier.

L'achat d'un porte voix est prévu pour notre prochaine sortie du 1er mai. Ainsi tous pourront profiter convenablement des explications.

Le livre de Françoise DESBIEF "Terre et fers du Jura", dont vous avez pu découvrir un passage dans le Lien n°43 est paru.

Vous pouvez vous le procurer auprès de l'auteur :

Françoise DESBIEF
33, Rue du Vieux Versailles
78000 VERSAILLES
Tél : 01-39-02-23-93



Exposition 1998 des "Amis du Grandvaux" à Fort du Plasne

Sur le thème de la fromagerie d'autrefois

Voici "Mondial-foot" terminé
sur un score bien déterminé,
mais au Grandvaux, l'expo laitière
prend le relais à sa manière
dans une ambiance
d'équipe de France
en présentant le fromager
qu'on appelait plutôt "fritier"
quand ceux qui maintenant se vouïtent,
étaient des gosses en culottes courtes.
C'était un métier astreignant
sans un dimanche ni jour férié
et sans non plus, évidemment
nos quinzaines de congés payés.
Pour porter bidons et "rondeaux"
il fallait être un homme costaud,
et pour une bonne fabrication
de l'expérience à profusion
car c'est de lui que dépendait
un bon rapport du prix du lait.
Il le transformait en gruyère
en le brassant dans une chaudière
avec une petite dose de présure.
Il s'y formait une pâte épaisse
qu'il mettait aussitôt sous presse
en découpant sur le pourtour
dessus, puis dessous, tour à tour
une petite bande appelée "rognure".
C'était le régal des gamins
qui la lui "chipaient" sous la main.
Puis, à la cave, il descendait
le fromage d'un air satisfait.
Plusieurs semaines, il le frottait
Avec du sel, énergiquement.
Le président de la fromagerie

Voyait alors les acquéreurs
et, comme au foot, il devenait sélectionneur
pour le client qui en offrait le meilleur prix
et des "étrennes" pour le fritier, évidemment
qui sans murmure, les acceptait
car elles pouvaient beaucoup varier
en dégringolant les barreaux
en passant de trois à zéro
comme au "Mondial" qui vient de cesser.
Dans ce métier, les sports étaient facultatifs
mais il pouvait les pratiquer
sans bénéfice à escompter :
tout à rebours de nos nouveaux emplois fictifs.
Randonnées, natation, foot ou rugby
l'intéressait peu dans son travail
mais un fromage mal réussi était une faille
beaucoup plus grave qu'un penalty,
car, faute d'arbitre, si ça arrivait trop souvent
ça devenait un carton rouge décerné par le président
si le "fritier" était malade,
pour que le lait ne reste pas en rade,
il fallait qu'un vieux collègue le dépanne
avec son passé de "savoir-faire",
plus efficace qu'une multitude de supporters
débordés par tout autant de hooligans.
Et, quand la vieillesse arrivait,
il passait tristement le brassoir
à un jeune gars tout plein d'espoir,
puis, gentiment, il lui disait :
Passe ta vie dans ce chalet
près de quarante ans, comme je l'ai fait.
Tu ne partiras pas milliardaire
mais tu emporteras, je l'espère,
l'amitié des gens du village.
sur le pognon, c'est le plus beau des avantages.

Le récit ci-dessus a peut-être fait quelques entorses aux règles de la poésie. Le motif est très simple. Son rédacteur, encore à moitié endormi, l'avait rédigé après avoir mis par erreur, en s'habillant, deux chaussettes d'épaisseurs différentes qui ont provoqué des rimes boiteuses reconnues tardivement.

Mea culpa, mea culpa, mea maxima culpa.

★

Noël GAILLARD

★

★

Le Cheval Blanc de Noël

Nous sommes le 24 décembre 1888; il y a bientôt 15 ans que Thérèse VUILLET de Saint Laurent a épousé Séraphin PROST A LA DENISE et qu'elle vit au Sagy des Rousses dans une grosse ferme isolée, heureuse au milieu de la nature avec son mari et ses neufs enfants. Elle reste cependant bien grandvallièrre et transmet à la maisonnée les habitudes et le parler du Grandvaux. Elle garde des rapports étroits avec sa famille restée à Saint-Laurent et elle voit souvent sa soeur Hortense qui est aussi mariée aux Rousses; toutes deux sont heureuses de parler du pays et de la famille.

Cet après-midi la petite Reine, quatrième enfant, mais la première fille, est toute joyeuse; ce matin son père Séraphin est venu avec le traîneau attelé au cheval Poulot la chercher ainsi que sa petite soeur Marie au couvent des soeurs où elles sont pensionnaires. En effet, leur maison étant éloignée du village, Séraphin et Thérèse ont décidé de mettre leurs filles au couvent des soeurs pour qu'elles puissent suivre régulièrement la classe malgré la neige et le froid; les garçons plus robustes vont tous les jours à l'école en chaussant des raquettes, emportant leur " pitance" qu'ils mangent avec les autres gars autour du gros poêle de la classe, sous le regard vigilant du vieux maître Cretin.

La petite Reine aime bien étudier, mais la chaleur de la maison, la tendresse du père, le sourire de la mère, les cris et les rires de ses frères lui manquent beaucoup à la sévère pension des soeurs. Elle a donc décidé de profiter au maximum de la famille pendant les quelques jours de vacances de Noël.

Elle a mis un grand tablier et aide sa mère à nettoyer le poêle pendant que la petite Marie et Augustin qui a déjà six ans trient les marrons qu'on fera griller à la veillée. Les deux petits jouent avec les chatons à côté d'eux et le bébé dort dans son berceau. Les trois grands garçons sont avec leur père. Reine, les joues rouges et les cheveux un peu en bataille, frotte de tout son coeur en chantant à pleine voix les jolis cantiques de Noël que Marie et elle ont appris chez les soeurs. Maman Thérèse reprend le refrain et rit lorsqu'elle se trompe; elle se sent bien heureuse d'avoir ses deux filles auprès d'elle. Ce matin elle a préparé en secret des risoles pour que la veillée soit parfaite, mais chut ! ...

Si le temps reste au beau, tante Hortense, oncle Félix et les cousins viendront faire la veillée de Noël au Sagy, on pourra leur apprendre la grande nouvelle qu'une lettre arrivée le matin a apportée : une petite Rose est née à Saint-Laurent chez l'oncle Elie et la tante Laure. Reine est contente, elle pourra s'occuper du bébé lorsqu'elle ira à Saint-Laurent au printemps...

" C'est très bien ! " dit maman, " maintenant tout est prêt ". Reine se redresse et regarde avec fierté la pièce prête pour la fête : le plancher est tout propre, l'armoire encaustiquée à la cire d'abeille reluit et les rideaux qu'elle a repassés tout à l'heure sont d'un blanc éclatant. A travers les carreaux bien clairs, le soleil pénètre dans la pièce, la neige scintille au dehors. Reine va vite chercher le gros bouquet de houx que Séraphin a rapporté du bois; elle le place bien au milieu de la table recouverte de la nappe blanche tissée jadis par sa grand mère Constance.

Maman Thérèse en ayant soin de se protéger les mains avec un gros linge décroche le grand chaudron d'eau bouillante de la crémaillère de la cheminée de la cuisine. Le chaudron est lourd, mais la fluette Thérèse est solide ! ...

- " Reine, s'il te plaît, ouvre moi la porte de la grangette, j'entends les garçons qui rentrent avec le père, il faut préparer le cuveau ! "

Reine ouvre la porte et sa mère va verser l'eau chaude dans le grand cuveau qui est au milieu de la grangette.

- " Maintenant, ajoute de l'eau froide ", dit maman. Reine tire un seau d'eau froide à la pompe et l'ajoute à l'eau chaude, elle tâte de la main pour vérifier si la température est bonne. Au même moment : Alphonse, Elie et Paul entrent en se bousculant et en riant : " moi d'abord!", " non moi d'abord ! ", " non, c'est moi l'ainé, c'est moi qui me lave le premier " crie Alphonse. " Vous vous laverez tous ensemble, dit Thérèse, sinon l'eau sera froide, j'ai préparé les habits propres sur le banc, ne les abîmez pas ! ". et elle retourne vite à la cuisine pour tisonner le feu de la cheminée afin de faire chauffer un nouveau chaudron d'eau pour la toilette du père. Elle a déjà lavé Marie et les petits au début de l'après-midi. Reine et elle se laveront en dernier. On entend des rires et des cris dans la grangette; les garçons s'amuse bien !

Le père entre, les bras chargés de bûches, la plus belle, la plus grosse taillée depuis longtemps dans un beau foyard sera la bûche de la veillée de Noël. Séraphin l'a préparée avec beaucoup de soin. Il pose son bois auprès de l'âtre, serre l'épaule de Thérèse en lui souriant, en passant il caresse les cheveux de Marie, et saisissant Reine par la taille, il la soulève et la fait tourner en riant, c'est leur grand plaisir à tous les deux, il existe une grande connivence entre eux. Thérèse s'en réjouit toujours. " Alors petite fille, tu as bien travaillé, je crois " dit Séraphin en reposant Reine à terre " oui, regarde père comme le poêle est propre ". " Bien, bien, et chez les soeurs ? ", " Je t'ai rapporté nos notes à Marie et à moi et la mère supérieure a mis aussi une lettre ". Le père ouvre la lettre, il lit, il a l'air content. " C'est très bien, dit-il, enfin très bien partout sauf pour l'orthographe ! tu es un peu étourdie Reine ! ". Mais Reine sait bien que le père ne lui tient pas rigueur des quelques fautes d'orthographe et elle sourit. Mais aussitôt, la petite Marie toute pâle et toute douce, vole au secours de sa grande soeur : " mais tu sais père, Reine est tout de même la première de sa classe, avant la fille du capitaine du fort ! et même Mère Marie de la Croix l'a félicitée devant tout le monde hier au réfectoire ! ". " Ah, toi, Marie, tu es un vrai petit ange " dit papa en l'embrassant doucement.

Tout à coup Reine regarde par la fenêtre, les arbres sont secoués par un grand vent et le ciel s'assombrit très vite. " Regardez maman " dit Reine " il va neiger ". " Vite ", dit Thérèse, " il faut tirer les volets et bien les accrocher ". Le père sort rapidement; il va jusqu'à l'abeiller qui est au coin de la maison, il en rapporte un mystérieux panier, le vent fait voltiger les pans de sa veste, il a du mal à avancer, il va vérifier toutes les portes de la maison et mettre les bourres; il rentre en disant : " Eh bien Hortense et Félix ne viendront pas pour ce Noël, c'est la vraie tempête ! nous les verrons plus tard ! ". Reine est déçue, elle se faisait une joie de passer la veillée de Noël avec ses cousins et d'aller à la messe de minuit avec les deux traîneaux ... Elle aime aussi beaucoup sa tante Hortense qui est sa marraine et depuis qu'elle est en pension, elle la voit moins. " Séraphin " dit Thérèse, " il faut mettre la lanterne ! ". En effet, à la ferme du Sagy, chaque fois que la tempête se lève ou que la neige tombe, on met une lampe tempête allumée dans l'imposte au dessus de la porte d'entrée pour que les voyageurs attardés ou égarés puissent trouver un refuge et ne périssent pas dans la neige et le froid.

La nuit est tombée, maintenant toute la famille est rassemblée autour de l'âtre, chacun a revêtu ses habits de fête pour célébrer Noël. Depuis longtemps déjà Thérèse a mis la soupe à cuire, elle sort les assiettes et les couverts, Reine l'aide à disposer le couvert sur la grande table du poêle où on a allumé la grosse lampe. Le chien surveille les allées et venues de Thérèse, il fait bon dans la grande maison, Séraphin regarde le feu, les enfants jouent aux dominos. Dehors, le vent hurle et on entend le bois craquer sous la tempête. Thérèse pense tout haut " Pourvu que personne ne soit dehors par un temps pareil ! ". Elle se sent si bien protégée dans la grosse ferme solide avec son mari et les enfants, les bêtes dans l'étable qui donnent de temps à autre un coup de sabot contre la cloison, qu'elle voudrait que cette nuit ne soit tragique pour personne ... Elle secoue les épaules et s'écrie : " allez, à table tous, la soupe est prête ! ", elle soulève le couvercle de la marmite, ajoute un gros morceau de beurre; l'odeur est délicieuse. Le père coupe soigneusement le pain dans la soupière, tandis que Reine et Marie s'occupent des petits. Thérèse verse la soupe sur le pain, après avoir sorti un beau morceau de lard qu'elle partage en deux : un morceau pour ce soir, un morceau pour demain ... Les enfants attendent sagement debout derrière le banc que le père se soit assis, puis c'est un peu la bousculade pour s'asseoir, mais un regard sévère de Thérèse ramène tout le monde à la raison. Reine installe les deux petits à côté d'elle, ils ont un peu sommeil mais aujourd'hui, c'est Noël et ils veillent avec les grands. Thérèse prend le grand pochon et remplit les assiettes en commençant par Séraphin. Quand toute la famille



est servie, elle s'assoit et le père dit : " bon appétit à tous ", " bon appétit et grâce à Dieu " répondent les huit petites voix et on déguste la soupe en silence. C'est quelque chose la soupe de Thérèse ! parfumée, cuite à point, onctueuse et pour ce soir de Noël, Thérèse y a ajouté le lard et les haricots secs, quel festin ! Il fait chaud, on est bien, la lampe éclaire doucement la table et le feu danse dans l'âtre. Dehors le vent redouble, on a terminé la soupe et le lard, alors Thérèse apporte la corbeille de risoles, ce sont des cris de joie, les yeux pétillent, les pieds s'agitent sous la table. " Regardez moi ces gourmands " dit le père, " mais Thérèse, c'est pour moi que tu as fait les risoles, n'est-ce pas ? ", " Qui donc est le plus gourmand ? " réplique Thérèse, et toute la tablée éclate de rire. Que c'est bon d'être en famille pense Reine en regardant tous les siens. Maman distribue les risoles, on se régale. " Reine s'il te plaît, apporte la tisane " et Reine apporte le grand pot de tilleul que maman a préparé. Marie a sorti les belles tasses que l'oncle Léon qui est roulier a offert à Thérèse et à Séraphin lorsqu'ils se sont mariés; elle donne des bols aux petits, Reine sert la tisane.

Séraphin a pris son violon, il joue les airs d'autrefois, les enfants et Thérèse chantent ... Les marrons cuisent sous la cendre ... on est heureux ... Tout à coup, on entend des coups contre la porte; " au secours, au secours " gémit une voix au dehors. Séraphin se lève d'un bond, Thérèse le suit, il entrouvre la porte, on aperçoit un homme tout blanc, les cheveux, la barbe, la moustache, les sourcils tout gelés, il titube, à côté de lui se tient un cheval blanc. " Entrez vite " dit Séraphin, " je vais mettre le cheval à l'écurie, Alphonse Elie et Paul, allez ouvrir la porte ". Séraphin enfle son gros manteau, son bonnet et ses souliers, la neige est épaisse, il y a une grosse menée devant la porte, Séraphin traverse en tirant le cheval. Les garçons ont ouvert la porte, ils là referment aussitôt derrière le père.

" Allez chercher une couverture, je le brosse " dit le père. Le beau cheval blanc se laisse attacher à côté de Poulot, le père l'a bien brosse, il lui a donné de l'avoine il lui a mis une couverture sur le dos, la pauvre bête a l'air épuisée ! Pendant ce temps, Thérèse s'occupe du voyageur, elle lui a fait quitter ses souliers, sa grande houppelande et son chapeau tapissé de neige " entrez vite au chaud, Reine apporte une assiette ! la soupe est encore bien chaude, ça va vous faire du bien ". L'homme s'est assis tout près du feu et mange avidement la soupe, ses cheveux, sa moustache et sa barbe commencent à dégeler et cela fait des petites rigoles qui lui coulent le long des joues jusque dans le cou ... Les enfants sont silencieux, un peu apeurés, ils se serrent contre Reine. L'homme a fini sa soupe, il tend les mains vers la flamme et dit enfin " Merci, merci beaucoup, Madame, sans votre lampe, j'étais perdu ! ".

" Comment se fait-il que vous soyez dehors par un temps pareil ? " demande Thérèse, " Je viens de Saint-Claude et j'allais à Gex, mais je me suis un peu trop attardé à Septmoncel chez un client et la tempête m'a pris dans la Combe du Lac, ensuite, je ne sais plus, mon cheval a avancé tout seul et puis j'ai vu de la lumière ... ".

" Vous êtes au Sagy à trois kilomètres des Rousses à peu près, vous allez passer la nuit ici et demain matin vous repartirez si la neige n'est pas trop haute ".

" Oh, les marrons ! les marrons ! " crie Reine " ils vont être brûlés " et elle se précipite pour sortir les marrons de la cendre.

Maman rit de bon coeur, elle est contente, le voyageur est réchauffé, sain et sauf : c'est un beau Noël, le père et les garçons rentrent de l'écurie, " Vous avez un beau cheval ! " dit Elie qui aime beaucoup les bêtes, " oui et c'est une brave bête, sans lui, je serais mort, sans votre famille aussi sans doute ! ".

" Reine, s'il te plaît, couche les petits et puis nous mangerons les marrons ".

En effet, les trois petits se sont endormis sous la table. Reine et Marie vont vite les coucher et reviennent plus vite encore, puis elles alignent les chaussons près de la cheminée pour le petit Noël. " Maman, pensez vous que Noël passera cette nuit avec ce vilain temps ? ". " Noël passe toujours " dit maman, " demandez à votre père ", " bien sûr " dit Séraphin " pour lui, le temps ne compte pas ! ".



Alphonse admire le voyageur bouche bée, il a une chaîne de montre encore plus belle que celle du père et puis une cravate avec une épingle. " Quand tu seras plus grand, mon garçon ", dit l'homme en riant, tu viendras travailler avec moi, si tu veux et tu auras toi aussi une épingle de cravate et une grosse montre ! je ne parle pas en l'air " ajoute t'il en s'adressant à Séraphin, " si votre gars veut apprendre la mécanique, il peut venir chez moi ! j'ai une usine à Saint-Claude et une à Morez ".

On a fini les marrons, Thérèse a refait du tilleul " allez les grands, mettez vos chaussons dans la cheminée et au lit ! Alphonse, tu coucheras avec Paul et tu laisseras ton lit au voyageur ! Monsieur, nous n'avons pas beaucoup de place ici, mais c'est de bon cœur ! vous devez être bien fatigué ! ", " Oui merci " dit l'homme, merci pour tout ".

Les enfants sont maintenant couchés, Séraphin va chercher le panier qu'il a rapporté de l'abeiller, il en sort des noix et des pommes rouges qu'il répartit dans les chaussons, puis il place dans les chaussons des petits, les petites voitures qu'il a taillées au couteau en secret. Dans les chaussons de Marie et de Reine, des cols de dentelle et des rubans pour les cheveux et des couteaux suisses dans les chaussons des garçons. " Tu n'es pas raisonnable gronde un peu Thérèse, tu as du dépenser beaucoup d'argent... ". " Les anglais ont bien payé les tailles de pierres cette année " répond Séraphin, " et ça c'est pour toi, il sort un beau châle brodé du panier. Thérèse est émue; elle sourit à son mari " tu es le meilleur mari du monde " dit elle, d'une voix douce. " Et toi la meilleure femme ", ils éclatent de rire ensemble.

Le voyageur est près du feu, il les regarde d'un air amusé " on croirait des jeunes mariés " leur dit il. Thérèse rougit un peu, mais Séraphin réplique : " ça fait quinze ans que nous sommes " jeunes mariés ", ma femme a vingt ans de moins que moi, mais c'est quand même elle qui mène la maison, quand je dis que c'est la meilleure femme du monde, c'est vrai, elle est aussi la meilleure mère que je connaisse et aussi la plus douce ... j'ai bien de la chance ". " Je voudrais vous remercier " dit le voyageur, " permettez que je mette aussi un petit Noël dans les chaussons des enfants ". " Vous n'y pensez pas ! " dit Thérèse. " Si, si, j'insiste ! " et il place une pièce dans chaque petit chausson. " Ce n'est pas un paiement, c'est un remerciement ! ". " Alors merci bien " dit Séraphin, buvons à l'amitié ". Thérèse sort du placard la bouteille de pruneau qui vient de Salave et deux petits verres. " Trinque avec nous " dit Séraphin. " Non merci, tu sais bien que je n'aime pas l'alcool ! ". " Vous voyez, c'est vrai, ma femme est parfaite ! " dit Séraphin en riant. Ils trinquent. Thérèse couvre le feu avec la cendre; elle allume deux chandelles et souffle la lampe. Séraphin conduit le voyageur à son lit avant de rejoindre Thérèse dans leur chambre où dorment déjà les deux petits et le bébé. Dehors le vent s'est calmé ... La maison est silencieuse ... Séraphin est heureux de sentir tous ses enfants endormis sous son toit.

Reine se réveille, il fait noir, les volets clos ne laissent rien passer; elle bouge un peu et Marie qui dort avec elle se réveille aussi, " crois tu que le père Noël est passé ! " dit elle à voix basse, " on va voir " dit Reine. Elles se lèvent, mais Augustin qui dort dans le lit voisin s'éveille aussi : " Attendez moi ! je vais avec vous ! ". Les filles passent leurs robes et lui son pantalon. Une bonne odeur de café et de soupe monte de la cuisine; sur le palier la porte des garçons s'ouvre et les trois aînés sortent leurs habits sur le bras " on ne veut pas réveiller le papa " chuchotent ils. La petite troupe descend à la queue leu leu et arrive dans la cuisine où flambe un bon feu. Séraphin a déjà mangé sa soupe, il boit le café fumant. C'est fête aujourd'hui et au lieu de la soupe quotidienne, tous auront droit au café au lait avec du pain blanc que Thérèse a pétri et cuit avant hier. " Noël est passé ! " crie Reine en voyant les chaussons garnis. les enfants se précipitent, découvrent les cadeaux avec des cris de joie. " Vite, à table ! " dit Thérèse, " les garçons il faudra aider le père; il a déjà fait la traite mais il reste de l'ouvrage. Vous les filles, vous préparerez les petits et vous éplucherez les légumes pour le pot au feu ! ". Le déjeuné est vite avalé et les garçons vont vite à l'écurie pour soigner les chevaux. " Maman, maman venez vite voir, crie Paul en entrant en coup de vent ! Venez ! le cheval du voyageur a disparu et il y en a un autre à la place ! ".

Thérèse et Séraphin suivis de tous les enfants se précipitent. En effet, il n'y a plus de cheval blanc, mais un grand cheval brun ! " C'est un miracle ! " s'écrie Elie, " Noël a transformé le cheval ! ... ". " C'est un miracle ... " murmurent les autres enfants. Un grand éclat de

rire retentit derrière eux, le voyageur est là, il rit de bon coeur les mains sur les hanches, les enfants le regardent apeurés. " Mais c'est bien mon cheval ! il a toujours été brun, il n'y a pas de miracle ... ". Séraphin qui rit aussi donne vite l'explication aux enfants : " Hier, quand vous avez rentré le cheval, il était tellement recouvert de neige gelée que, même après l'avoir brossé, il paraissait blanc, cette nuit son poil a dégelé et il a repris son aspect normal ". " J'aime mieux ça ! " dit Paul qui n'aime pas les choses étranges.

Dehors le soleil brille, seul souvenir de la tempête de la veille la grosse menée devant la porte, les garçons ne mettent pas longtemps à tout dégager.

" Habillez vous vite ", dit Thérèse, " votre père vous emmène à la messe avec le traîneau ". " Merci, merci ! " crient les enfants qui se précipitent pour se préparer.

Séraphin a attelé Poulot au traîneau. Le voyageur est prêt lui aussi, son cheval sellé, " nous vous ferons un bout de conduite jusqu'au village " dit Séraphin gaiement. " Avec joie " dit le voyageur, il se retourne vers Thérèse " Merci madame, me permettrez vous de venir vous voir lorsque je repasserai ? ". " Oui avec plaisir " dit Thérèse, " mais s'il vous plaît choisissez un jour sans tempête ... ". Ils rient tous. Les enfants se sont installés dans le traîneau, les garçons à l'arrière bien cachés sous la couverture et les filles de chaque côté de leur père.

Séraphin fait claquer le fouet et on part. La neige scintille sous le soleil, les sapins sont lourds de neige; Poulot avance bravement dans la neige fraîche. Le voyageur, qui a ma foi fière allure ce matin ferme la marche. Reine se cale contre son père, elle se hausse un peu et lui murmure à l'oreille : " C'est vraiment un très beau Noël, n'est-ce pas Père ? ".

Danièle PRATINI



LE MOULIN ET LA FORGE DU SAUT

Le long de la RN 5, *l'Hostellerie du Moulin des Truites Bleues* est un lieu plein de charme, agrémenté du murmure de la cascade voisine.

Dans ce lieu-dit du *Saut*, aujourd'hui consacré aux plaisirs de la table et du bon gîte, prospéra jusqu'à une période récente une petite industrie assez active. Le cours de la Lemme, jadis *l'Ayme*, a attiré depuis des temps anciens les moulins et battoirs. Avant la Révolution on dénombrait 18 moulins installés sur les rives de l'Ayme et de ses petits affluents (1).

Et la présence d'une cascade le *Saut*, ne pouvait qu'inciter à l'installation d'un établissement utilisant cette force hydraulique.

En fait deux usines bien distinctes furent établies, l'une au niveau de la cascade, dite le *SAUT*, et la seconde, au dessous de cette cascade, dite *SOUS LE SAUT*.

Nous allons essayer de retracer l'évolution de ces deux établissements tout à fait distincts.

LE MOULIN DU SAUT

On ignore l'origine de ce moulin. Ce qui est par contre certain, c'est qu'au début du XIX^e siècle le propriétaire est Marc Thouverez (1761-25/01/1843 Fort-du-plasne) (2).

Agé de 76 ans, il propose à la location en mars 1837 son Moulin du Saut (3). L'usine est alors ainsi constituée :

- Une scierie de 3 scies.
- Un moulin à grains constitué de 3 paires de meules.
- Une huilerie.
- Un battoir, sans doute pour le chanvre.

La location comporte aussi une maison avec grange et écurie, séparées de l'usine par un chemin. Un jardin et quelques champs en font également partie.

On ne sait s'il trouva un locataire. Marc Thouverez meurt en 1843 et le Moulin devient la propriété de son fils Séraphin Thouverez (né en 1796). Celui-ci a épousé en 1829 Marie Judith Michel, originaire d'Entre-Deux-Monts.

Vers 1863 le Moulin passe à Pierre Josué Thouverez (v. 1798-06/07/1879 Fort-du-Plasne). Il est lui même le fils du meunier Pierre Daniel Thouverez (1751-1831). La parenté de Josué avec Séraphin n'a pu être établie. L'alimentation en eau semble alors insuffisante, car Josué sollicite de l'administration, en août 1867, l'autorisation d'un exhaussement de 0,20m du barrage (4). L'usine comporte alors un moulin, un ribe (moulin à chanvre) et des scies, avec en tout 7 roues hydrauliques semble-t-il. L'enquête technique de l'ingénieur n'est pas rapide pour ce règlement d'eau et se conclut les 12 janvier et 28 avril 1871 par des arrêtés accordant cette autorisation. Or cette autorisation n'est pas utilisée et elle est annulée le 12 juillet 1877. L'absence de modification du barrage a une explication simple.

Dès avant 1878 les bâtiments tombent en ruines ... (5).

Dès 1868 Pierre Josué Thouverez avait partagé ses biens entre ses trois enfants : Jean Daniel (né en 1832), Désiré (né en 1836) et Estelle Pelletier, établie à Poligny (6).

L'usine est partagée entre les deux garçons :

Jean Daniel reçoit :

- Un cadre de grande scie.
- Une scie circulaire.
- Un ribe.
- 3 paires de meules (une à blé et 2 pour orge et avoine).
- Et une maison d'habitation.

Le second fils, Désiré, reçoit pour sa part :

- Une autre partie de l'usine avec des logements.
- 2 cadres de grande scie.
- 2 scies circulaires.

L'usine, dont la situation était déjà critique, a sans doute décliné complètement après ce partage malheureux. Il semble bien qu'entre 1878 et 1897 toute activité industrielle a alors cessé dans ce Moulin. En 1896 Désiré, âgé de 63 ans, qualifié de *cultivateur* (recensement de 1896), réside toutefois sur place avec son épouse Noémie Thouverez (mariage de 1858).

Vers 1897 Pierre Ferdinand Firmin Thouverey (09/02/1863 Fort-du-Plasne - 09/04/1939 Saint-Laurent) devient propriétaire de l'ensemble du site. Ces immeubles viennent de Jean Daniel Thouverez et de Bénier-Rollet, mécanicien à Morez. Et aussitôt une scierie reprend vie ...

Pierre Thouverey est déjà un notable local. Dès 1898, encore jeune, il est élu maire de Fort-du-Plasne et le sera longuement. Depuis juillet 1895 il est conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent. Il sera par la suite conseiller général du canton de 1910 à 1922. Très riche propriétaire dans la commune, il possède le Moulin du Milieu, proche du Saut. Il y résidera d'ailleurs une partie de sa vie, pour s'établir ensuite à Saint-Laurent. Sa petite-fille, Yvette Martin-Thouverey sera maire de Fort-du-Plasne après la seconde guerre. Le Moulin du Milieu ou du *Métan* deviendra après 1940 la propriété de Pierre Thouverey, et de Régine Thouverey, épouse Charnaux, et de Madame Yvette Martin-Thouverey.

En 1906 Pierre Thouverey réside au Saut avec ses 4 enfants (7). Sont logés sur place 2 bûcherons, 2 scieurs et un voiturier. En 1921 Thouverey est toujours au Saut. Y réside également son gendre Auguste Faivre (né en 1890) avec son épouse, née Mathilde Thouverey.

En 1926 la scierie du Saut semble très active. On y dénombre 5 scieurs, un charretier et un mécanicien, logeant sur le site. Elle est alors exploitée par Pierre Thouverey et Auguste Faivre. Ce dernier va s'installer vers 1930 à Dijon. Le nouveau directeur de la scierie est alors Etienne Viénot (né en 1889 à Rainans). Félix Janet (né en 1898 à Grande-Rivière) lui succède à la tête de l'exploitation vers 1935. On y trouve alors 4 scieurs et 2 voituriers.

La mort du propriétaire, Pierre Thouverey, en 1939, fait passer le Moulin du Saut au gendre Auguste Faivre. Mais celui-ci réside à Dijon, et la scierie continue d'être dirigée par Félix Janet. Les derniers exploitants, autour de 1960, sont les frères Monnet, de Chaux-du-Dombief. Mais, dans tout le Jura, les petites scieries disparaissent dans cette période, pour laisser la place à quelques grandes unités. Les nombreux marchands de bois sont condamnés à mourir ... Et la scierie du Saut subit le même sort.

Le *Moulin du Saut* (8) en fait scierie classique depuis 1900, est vendu par son dernier propriétaire (depuis 1956), Mlle Odile Faivre, fille d'Auguste, avant 1964, à Mr Robert Levavasseur (9). Ce dernier, après d'importants travaux, installe dans ses locaux l'*Hostellerie du Moulin des Truites Bleues* (9).

Félix Janet avait acquis vers 1950 une partie du terrain de *Sous le Saut*, jouxtant la rivière. Vers 1867 il vend ce terrain à Mr Levavasseur.

A la suite du décès de Mr Levavasseur, cette excellente hostellerie devient vers 1996 la propriété de Mr Chauvin.

LA FORGE DE SOUS-LE-SAUT

Au dessous de la cascade, donc *Sous-le-Saut*, se trouvait jadis une petite forge. Elle a sans doute été établie un peu avant la Révolution française. On ne possède malheureusement aucune description de ce petit établissement. Mais il s'agissait certainement d'un modeste martinet, comportant aussi un battoir.

Le premier propriétaire en est à coup sûr Emmanuel Thouverez (03/08/1756-20/11/1811 Fort-du-Plasne). Il meurt en 1811. En cette période post révolutionnaire les forges dans le Jura sont en général en plein marasme. Ce n'est qu'après 1815 que l'industrie sidérurgique prend un nouvel essor jusqu'à la grande crise autour de 1850.

Cette famille Thouverez est nombreuse. Emmanuel compte 5 frères et soeurs qui, à son décès, sont dans l'indivision avec lui (10). Le capital immobilier de la succession est au total de 10168F. La somme est assez modeste, et comprend une maison de 2200F et la forge estimée à 400F seulement ... Son activité devait donc alors être très faible ou quasi nulle.

Emmanuel Thouverez a trois héritiers directs, ses enfants : Pierre François Polycarpe (1794-1848), Marie Joséphine (née en 1805) et Etienne Cyrille (né en 1797). La petite forge de Sous le Saut est dévolue à Pierre *François* Polycarpe (22/04/1794-30/12/1848 Fort-du-Plasne). Il épouse Delphine Thouverez en mai 1813. A la suite de son père, il exerce son métier de martineur jusqu'à son décès.

Sa veuve recueille l'usufruit de la moitié de la succession en 1849 (11). Les enfants héritiers du défunt sont 3 filles et un garçon, Jean Cyrille Thouverez (13/02/1817 Fort-du-Plasne-29/09/1889 Fort-du-Plasne). Un autre frère, Ambroise Thouverez, est en effet mort dès l'âge de 18 ans (16/11/1819 Fort-du-Plasne-23/01/1838 Fort-du-Plasne). Le total immobilier de l'héritage est 4500F. La forge est estimée 2400F et la maison 480F. Le martinet a donc une activité notable. En 1861 et 1879 est attestée en plus de ce martinet la présence d'un battoir à grains (12).

Quelle était l'activité de ce martinet ? Selon un témoignage, il devait produire des vis, vis à pressoirs et des étaux (13). Et les cultivateurs apportaient leurs grains qui alimentaient le battoir. C'est vers 1875 sans doute que l'activité de l'usine va se modifier. La succession de Delphine Thouverez, morte en 1874, semble montrer que la forge n'est plus en très grande forme ... (14).

Le martinet va donc être rapidement abandonné. Toute l'activité sidérurgique est en effet en crise depuis 1860 et l'époque est devenue très défavorable pour de petits martinets. Le travail du bois va remplacer celui du métal. Et une scierie naît alors ...

Un parent va venir se joindre à Jean Cyrille Thouverez pour l'exploitation de la nouvelle scierie. Car Jean Cyrille Thouverez a épousé, le 15 mai 1871 à Foncine-le-Haut, Marie Othilie Jacquet, veuve en 1870 de Louis Auguste Charton. De ses premières noces elle a eu deux enfants : Omer Docité Charton (1847-1888) et Aimé Justin Charton (02/02/1852 Foncine-le-Bas-17/08/1909 Fort-du-Plasne). Omer reste à Foncine, où il est menuisier puis boulanger. Mais Aimé Charton, beau-fils de Jean Cyrille Thouverez, vient s'installer sous le Saut vers 1880, après son mariage avec Félicie Jacquin, de Foncine-le-Haut. Il va ainsi prêter main forte à son beau-père Thouverez pour l'exploitation de l'usine.

Esprit inventif, Aimé Charton, mon arrière grand-oncle, va donner une grande impulsion à sa scierie du Saut. Certes il exploite une scierie classique, coupant et transformant les résineux et feuillus de ses clients de la région. mais il fabrique aussi des caisses et des boîtes de bois pour emballer la graisse.

Mais il a surtout une excellente idée (15). Il lance la fabrication de minces plaques de bois, destinées à séparer les meules de fromage pour éviter qu'elles se collent lors de leur transport. Ce sont les *faux-fonds*. Mais il faut dérouler le bois d'épicéa, ce qui est une opération bien délicate. Avant 1900 il fait réaliser une trancheuse de sa conception, qui facilite l'opération du déroulement. On obtient ainsi des petits rectangles de bois qu'il faut ensuite assembler pour constituer une mince lamelle de bois aux dimensions désirées. Des ouvrières sont chargées de coudre délicatement ces lamelles. Plus tard le procédé sera amélioré par son fils, comme nous le verrons ci-dessous.

Aimé Charton est entouré d'une nombreuse famille (16). Il a eu en effet 10 enfants, 8 filles et deux garçons. Ces garçons sont Auguste (1884-1927) et Emile Omer (1891-1983). En 1900 Auguste est déjà au travail à la scierie auprès de son père. En 1906 trois scieurs sont logés dans la maison de la scierie : Charles Routtier (21 ans, de Dole), Emile Guy (27 ans, de Foncine-le-bas) et Ambroise Charton (30 ans, de Grande-Rivière), qui a auprès de lui son épouse, Louise Charton, de Fort-du-Plasne. Vers 1910 Omer Charton travaille à la scierie avec son père et son aîné, Auguste. On dénombre toujours 3 scieurs logés sur place, mais ce ne sont plus ceux de l'année 1906.

Une première révolution technique a lieu vers 1895. Une machine à vapeur a en effet été installée pour la scierie. La fabrication des faux-fonds se poursuit à belle cadence après 1910, avec la trancheuse mise au point par Auguste Charton. Mais son frère Omer va perfectionner cette fabrication. Il conçoit en effet une dérouleuse pour dérouler les bûches d'épicéa, en obtenant des feuilles de bois de surface importante. On peut ainsi obtenir des feuilles de 3/10 à 5 mm d'épaisseur (17). Et le diamètre de la feuille peut varier de 10 cm à 1 m. La dérouleuse d'Omer Charton est fabriquée par un fondeur de Dijon en 1920. Elle a un poids de 5 tonnes (18). Les opérations de fabrication de faux-fonds sont ainsi grandement facilitées mais demeurent un travail délicat (17). Il faut d'abord étuver durant une nuit la bûche d'épicéa. Le matin elle est passée dans la dérouleuse, qui débite les faux-fonds. La bûche est très chaude quand on l'introduit dans la dérouleuse. Ensuite il faut procéder au séchage, qui peut se faire à l'extérieur sur des lattes. Quand un faux-fond se déchire, on est conduit à le coudre.

En 1925 Omer Charton quitte définitivement le Saut. Il va exploiter une scierie à Morteau. Il emporte avec lui la dérouleuse et il va poursuivre dans le Doubs la fabrication de faux-fonds. Plus tard il s'installera à Champagnole, où il poursuivra cette fabrication bien spéciale jusque vers 1955. Et il vendra son ingénieuse machine en 1960, pour la fabrication de cagettes à fruits, dans le midi de la France.

Omer Charton étant parti, Auguste demeure seul pour exploiter la scierie. Et en 1927 un drame se produit. En effet le 19 juin Auguste a un accident et meurt noyé dans l'écluse ...

Sa veuve, née Marie Alphonsine Grandperrier, native de Chaux-des-Prés, âgée de 41 ans, décide courageusement de poursuivre l'exploitation de cette scierie. Et durant plusieurs années, résidant sur place, elle fait fonctionner l'usine, avec l'aide d'un ouvrier très qualifié. Mais, épuisée par cette tâche difficile, elle abandonne avant 1935 et se retire alors dans son village natal de Chaux-des-Prés. La scierie s'arrête.

Vers 1938 elle vend l'usine à Paul Jaillet, sous-officier d'aviation alors à Saint-Barthélémy(Alpes-Maritimes). Celui-ci a l'intention de rénover l'usine et de la remettre en activité. Mais la seconde guerre éclate et le projet est tout naturellement abandonné. Après la guerre, vers 1950, les bâtiments sont détruits et on en profite pour élargir un peu la RN 5 toute voisine. La parcelle au pied de la route est actuellement propriété de la commune. Ainsi disparaît toute trace physique de cet ancien martinet.

Le souvenir de ces familles Thouverez et Charton est fort présent dans le cimetière de Fort-du-Plasne. Leur tombe se trouve en effet à droite de l'entrée de l'église. Cette fort belle tombe, en fonte, issue de la fonderie de Baudin (Toulouse-le-Château) dans le début du XX^e siècle, réunit ces deux familles (19).

La plaque de fonte de droite est ornée des outils du forgeron, et un hommage est rendu au malheureux Ambroise Thouverez, mort à 19 ans, avec une erreur d'ailleurs sur la date du décès, qui n'est pas le 27 janvier, mais en réalité le 23 janvier 1838 ...

Sur la plaque de gauche un long texte fait l'éloge d'Aimé Charton, *ayant doté son usine de plusieurs machines de son invention, mort usé par le travail* ...

Ces deux établissements du Saut sont une bonne illustration d'un phénomène assez général dans le Jura. Des *moulins* et des *forges* sont établis le long de divers cours d'eau depuis le XVIII^e siècle et souvent même plus tôt. Leur activité est généralement polymorphe, plus ou moins complexe, avec martinet, moulin, battoir, ribe ... Puis une spécialisation se précise, dans la deuxième moitié du XIX^e siècle bien souvent. Et après 1900 la scierie demeure la seule activité du site industriel. On voit donc une adaptation économique progressive au marché potentiel environnant. Après la guerre 1939-1945 les petites scieries disparaissent rapidement, vaincues par la facilité de l'énergie électrique. et l'on assiste au spectacle désolant des bâtiments de scieries abandonnés par leurs propriétaires, qui s'effondrent pratiquement dans le lit du cours d'eau qui a assuré leur vie et leur prospérité ...

1 -*Le Lien* n° 45, juillet 1998, p. 14-17.

2-Le patronyme de THOUVEREZ est orthographié tantôt THOUVERZ, tantôt THOUVEREY, selon les textes. Nous utiliserons donc la graphie constante de THOUVEREZ, sauf pour Pierre THOUVEREY (1863-1939) et sa famille, dont le nom est stabilisé.

3 -*Annonces judiciaires de Saint-Claude* du 25 mars 1837.

4-A.D. Jura, Sp 2369.

5-A.D. Jura, matrices 3P 1975 et 1376.

6-A.D. Jura, 4E 54/304, Me Chauvin, donation partage du 22 septembre 1868.

7-A.D. Jura, M 2198, M 2402, 5E 447/28, 5E 447/21, recensements de population.

8-Diverses observations m'ont été fournies par Mr Gilbert BESSON, du Vaudioux, que je remercie.

9-A.D. Jura, 1389 W 327 et 328, matrices cadastrales.

10-A.D. Jura, Qp 7285, fol 32, succession d'Emmanuel Thouverez.

11-A.D. Jura, Qp 7299, succession de François Thouverez du 4 juin 1849.

12-A.D. Jura, Sp 176.

13-*Le Lien*, n° 9 de 1980, p. 5 et 6, Souvenirs de Mme DREUX (ancienne ouvrière occasionnelle de *Sous le Saut*)

14-A.D. Jura, Qp 7314, folio 66, du 10 août 1874.

15-Souvenirs de Mme DREUX (voir note 13).

16-Recensement de population de Fort-du-Plasne.

17-Souvenirs de Mme DREUX (voir note 13).

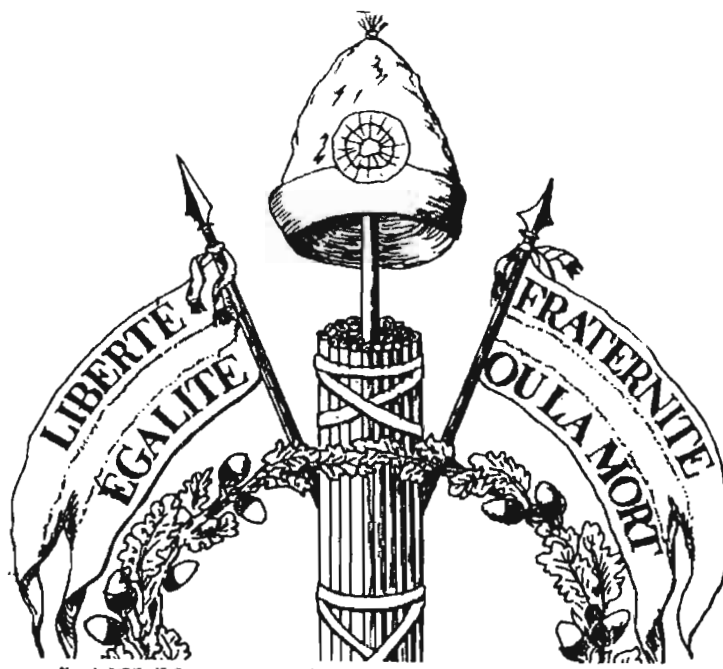
18-Informations fournies par ma cousine, Mlle Jeanne Charton, fille d'Omer.

19-*Le Lien*, n° 45, juillet 1998, p. 22.

-Exposition *Tombes d'autrefois* (1998). Société d'émulation du Jura, Lons-le-Saunier, 1997, numéros 238 et 239 du catalogue.



Famille CHARTON Aimé Sous le Saut Fort du Plasne en 1900



LE GRANDVAUX, il y a 200 ans

Préparation des Etats-Généraux de 1789

Le texte du mémoire adressé au Roi par les échevins du Grandvaux, figurant en annexe, provient d'archives de la famille des notaires Roche de sur le Moulin. Il nous a été communiqué par leur descendant Jean-Baptiste Pondicq-Roche. Il nous donne l'occasion de revenir sur les prémices de la Révolution dans le Grandvaux. (1)

La réunion des échevins a eu lieu le 14 décembre 1788. Elle intervient au milieu du conflit qui oppose depuis 6 mois - dans la perspective de la réunion des Etats généraux :

-Le Parlement de Franche-Comté au Roi.

-La majorité des membres de la noblesse et une partie du clergé et les représentants des villes bailliagères (2).

Le premier paragraphe du mémoire des échevins grandvalliers fait état de l'arrêt du Conseil du Roi du 1er novembre qui autorise la réunion, pour le 26 novembre des Etats de Franche-Comté, dans la forme traditionnelle souhaitée par la majorité de la noblesse, celle qui avait été appliquée pour la réunion des Etats en 1666. L'assemblée des Etats s'est bien tenue le 26 novembre; elle regroupait pour la noblesse 88 gentilshommes, pour le clergé 84 prélats sans un seul curé, le Tiers-Etat était représenté par 33 maires et délégués des 14 villes bailliagères, 22 députés des prévôtés et 8 de Besançon. La population rurale, celle des villages de loin la plus nombreuse n'était donc pas représentée.

Lorsque les grandvalliers sont enfin informés, le 7 décembre, les Etats siègent depuis 10 jours; leurs échevins se réunissent pour protester auprès du Roi. Tout naturellement leur premier vœu concerne la participation des habitants des campagnes à la désignation des députés du Tiers-Etat. En acceptant de doubler le nombre des députés de cet ordre, le roi permet de satisfaire

à leur demande mais aux Etats tenus à Besançon la noblesse et le clergé s'y sont opposés. Les seuls représentants du Tiers sont des membres de la bourgeoisie qui ne s'occupent que de leurs propres intérêts.

Si le premier vœu des échevins du Grandvaux vise tous les habitants des campagnes de la province, le second ne peut intéresser que les paysans de condition servile soumis à la mainmorte et c'est le cas - exceptionnel depuis que l'édit royal d'août 1779 a aboli le servage dans le domaine royal - des grandvalliers et de tous les sujets de l'évêque de Saint-Claude car ce dernier attend que le Roi lui accorde une compensation à la perte de revenus qu'il subirait.

Le troisième vœu reprend celui du Tiers-Etat, sur lequel une petite minorité du clergé et de la noblesse sont d'accord; que les membres des trois ordres contribuent, en proportion de leurs biens, aux impôts et charges de l'Etat, sans distinction ni exception. Ce vœu est particulièrement important puisque les Etats généraux ont été, avant tout, réunis pour trouver le moyen de réduire l'énorme déficit des finances du royaume !

Désignation des députés du Tiers-Etat

Par lettre du 24 janvier 1789, le roi convoque ses sujets pour l'élection des députés des bailliages principaux aux Etats-Généraux. Le nombre des députés du Tiers est doublé, c'est-à-dire égal à ceux du clergé et de la noblesse réunis, ils seront élus par chaque bailliage principal (Vesoul, Lons le Saunier, Dole, Besançon).

Les députés du Tiers-Etat seront choisis par un scrutin à 2 niveaux. D'abord dans chaque communauté ou paroisse où les habitants, français âgés de 25 ans et compris dans le rôle d'imposition éliront leurs représentants à l'assemblée du bailliage secondaire (Saint Claude pour le Grandvaux), à raison de 2 pour 200 feux et moins, 3 pour 200 à 300 feux etc ... Les députés de l'ensemble des villes et des paroisses du bailliage choisiront dans leur sein, un quart d'entre-eux qui réunis au chef lieu du bailliage principal avec les députés des autres bailliages éliront leurs députés qui siégeront aux Etats Généraux à Versailles

Trois jours après la décision du Roi, le 27 janvier, le Parlement de Franche Comté prend un arrêt s'opposant aux règles fixées pour les élections. Il maintient sa prétention de voir les Etats de la province réunis dans les conditions antérieures au rattachement à la France, c'est-à-dire, sans le doublement des députés du Tiers ni l'élection des députés par bailliage. Le cas de la Franche Comté bloque ainsi le déroulement de la préparation des Etats Généraux, Necker met fin aux pourparlers. Il fait signer au Roi, le règlement des élections pour la Franche Comté du 19 février 1789 qui ne tient aucun compte des oppositions du Parlement de Besançon mais porte à 7 au lieu de 6 le nombre de députations accordées à la province : 3 pour le bailliage d'Amont (Vesoul), 2 pour le bailliage d'Aval (Lons le Saunier), une pour chacun des bailliages de Dole et Besançon.

Chaque députation comprend : 1 député du clergé, 1 député de la noblesse et 2 députés du Tiers Etat. La Franche Comté sera donc représentée aux Etats Généraux et donc, plus tard, à la Constituante par 7 prélats, 7 nobles et 14 députés du Tiers. Ce n'est pas pour autant que les intérêts des "laboureurs" seront défendus par l'un des leurs. Les députés qui seront élus à Vesoul, à Lons, à Dole comme à Besançon, le 6 avril, par les députés du Tiers sont tous des bourgeois, des juristes. Pour le bailliage de Lons le Saunier ce sont :

-Théodore Vernier, avocat au Parlement.

-Pierre Marie Athanase Babey, avocat du Roi à Orgelet.

-Rémi Hippolyte Bidault, de Poligny lieutenant criminel au bailliage d'Aval.

-Charles Gabriel Frédéric Christin, de Saint Claude, avocat. Il s'agit du fameux Christin, défenseur, avec l'appui de Voltaire, des serfs du Haut-Jura dont la statue a été remise en place à l'entrée de Saint Claude il y a quelques années. C'est sans doute lui qui a rédigé le mémoire qui peut être signé par tous les mainmortables de la terre de Saint-Claude. Dès la première ligne, il est

précisé que les signataires sont "les maires, échevins, prudhommes et principaux habitants"; comme il n'y a pas de maires dans le Grandvaux, il s'agit d'un modèle type qui ne concerne pas que le seul Grandvaux et qui émane de Saint-Claude.

Les députés du Grandvaux à Saint-Claude

Il faut noter que les 7 communautés dont les représentants ont signé le mémoire du 14 décembre 1788 sont celles du Grandvaux au sens strict : Les 3 Rivières - Rivière devant et Saint Laurent - Grande Rivière - Rivière derrière c'est à dire Saint Pierre et La Chaumusse plus Fort du Plasne et le lac des Rouges Truites. Aucun nom de familles de Prénovel (3) et des Piards ne semble figurer parmi les signataires.

Pour terminer cette étude nous avons établi le tableau des députés élus par les communautés du Grandvaux qui ont siégé à l'assemblée du bailliage de Saint-Claude le 31 mars 1789 en précisant ceux qui furent délégués pour siéger le 6 avril 1789 à l'assemblée du bailliage principal de Lons le Saunier (1ère colonne) et ceux qui avaient été signataires du mémoire du 14 décembre 1788 (2ème colonne).

		6-4-89	14-12-88
Rivière devant	Jeannez Pierre Michel	X	
	Roche Pierre Alexis	X	
Saint Laurent	Bouvet François Xavier	X	X
	Poncet Claude François		
Grande Rivière	Besson Laurent Augustin	X	
	Chaussin Alexandre		X
	Brasier Basile		X
Rivière derrière (Saint Pierre)	Janet Dominique		X
	Thevenin Augustin		X
	Ferrez Basile		
La Chaumusse	Ferrez Augustin	X	
	Mathieu Célestin	X	
Fort du Plasne	Rosset Ignace		
Lac des Rouges Truites	Thouverez Pierre Daniel		
	Macle Alexis		

Sources : -Jean Marie Thiébaud - Les députés aux assemblées du Tiers Etat en 1789 (1989). Centre d'entraide généalogique de Franche comté.

-ADJ 273 (3). Electeurs et ch du Grandvaux en 1790.

Notes

1 - Dans la série des articles relatifs à la Révolution française et publiés sous le titre "Le Grandvaux il y a 200 ans" celui-ci devait être placé en tête, avant l'article sur les cahiers de doléances du bailliage de Saint Claude (n° 25-26 et 28 du Lien).

2 - Les villes baillagères sont les 14 villes chefs lieu des baillages :

-Bailliage d'Amont : Vesoul, Gray, Beaume les Dames.

-Bailliage d'Aval : Lons, Pontarlier, Salins, Arbois, Poligny, Orgelet, Saint Claude.

-Baillage de Dole : Dole, Quingey, Ornans.

-Bailliage de Besançon.

3 - noms de familles de Prénovel figurant sur la liste des électeurs et éligibles de 1790: janier du Bry - à la Bouvet Jean - Belbenoit - Guiettand.

Avertissement : Nous ne serons en mesure de donner un liste aussi exacte que possible des signataires du mémoire du 14-12-1788 que dans le prochain numéro du Lien.

Texte du mémoire adressé au Roi

A l'assemblée tenue le quatorze décembre mil sept cent quatre vingt huit par les maires, échevins prudhommes et principaux habitants des sept communautés composant le bâti du Grandvaux, juridiction de Saint Claude en Franche Comté, a été représenté de la part des échevins une copie d'arrêt du Conseil d'état du Roy en date du premier novembre dernier qui permet une assemblée des états de Franche Comté pour le vingt dudit mois, à eux notifiée seulement le trois courant, publiée et affichée le sept à l'issue des offices des paroisses dudit lieu.

Ensuite de ladite lecture et examen fait, ils ont reconnu l'intention et le voeu de sa majesté d'appeler aux assemblées des états, des habitants de la campagne dans une proportion raisonnable, qu'un Roy juste et bienfaisant toujours occupé du bonheur et de l'intérêt de son peuple se serait aperçu que dans les assemblées des états, les intérêts d'une classe de citoyens, sont communément négligés, personne n'y étant pour eux et pour les représenter, le clergé, la noblesse et la bourgeoisie s'y occupent de leurs intérêts respectifs, font rejaillir sur le laboureur absent ce qu'ils ménagent sur eux-mêmes et la surcharge du cultivateur est assez souvent le prix des sacrifices qu'ils se font mutuellement. Il en serait bien autrement si la classe des habitants de la campagne avait ses représentants, ils établiraient leurs droits, leur opinion entraînerait des suffrages, et comme ils forment l'ordre le plus utile à l'état, on aurait pour eux les égards et les ménagements qu'ils méritent.

D'ailleurs qui peut donner plus de lumière qu'eux sur la valeur des terres, sur la nature des productions, sur l'industrie et le commerce relatifs à la culture. Qui peut par conséquent mieux diriger qu'eux la base des impositions et plusieurs objets d'administration dont s'occupent les états provinciaux.

Jamais on ne rendra l'agriculture florissante, tant qu'on n'en fera pas un état honnête et tant que l'avitissement chassera des campagnes, les cultivateurs aisés.

Il résulterait un grand avantage de son admission aux assemblées provinciales, cette classe d'honneur acquereroit une certaine vigueur et énergie : les villages, s'ils cessaient d'être humiliant d'y résider, prendraient une vie nouvelle, on verrait le laboureur commode que la fortune invite d'aller grossir le luxe des villes, retenu à la campagne, les pauvres trouveraient des secours auprès de luy; l'agriculture en des mains intelligentes déploierait ses ressorts, on la verrait s'étendre par l'enlèvement des rocs et des buissons, les fuites ne déshonoreraient plus les campagnes.

Jamais, on le répète, l'agriculture ne fleurira, tant qu'elle sera exercée par des paysans méprisés, et tant qu'on verra les campagnes gémir sous les fers de la servitude et de la Main Morte incompatible avec le nom de français; dont dans un siècle éclairé, tout individu a la plus grande horreur, dont l'origine dans les siècles d'ignorance, a été l'ouvrage de la force contre la faiblesse, dont enfin les usages sont injustes et désavantageux à l'état.

Pour en convaincre on donnera quelques détails.

Dans les montagnes de Franche Comté, notamment du Mont Jura, où l'habitant à cause de l'ingratitude du sol qu'il habite, n'a de ressources que dans l'industrie et le commerce, elle luy oppose une barrière infranchissable en ce qu'elle luy ôte tout crédit et confiance, ne luy permettant pas d'aliéner ni d'hypothéquer son fond sans le consentement du seigneur.

On voit tous les jours les seigneurs s'arroger le droit de vendre au dernier créancier, le privilège d'être payé, par le prix de l'immeuble, de préférence au plus ancien. (usage que l'on appelle consentement des hypothèques).

Sont ce là des usages bien utiles à l'état et bien justes ? on en citerait bien d'autres non moins frappés.

Puisse donc la justice de notre Roy bienfaisant étendre l'empire de la liberté dans toutes les parties de son Royaume ! puisse-t-il jamais éteindre le nom et le souvenir de l'opprobre de la servitude dans les terres des seigneurs qui ne l'ont point encore voulu imiter quoiqu'il les y ait invité, comme nous l'apprend son célèbre édit du mois d'août 1779. Puisse-t-il enfin se ressouvenir que celui de nos princes qui en 1459, approuva nos coutumes de la Main Morte, réserva à luy et à ses seigneurs Comtes de Bourgogne, le pouvoir de corriger, amender, réformer, interpréter lesdites coutumes toutes et quantes fois il luy plairait et que besoin feroit.

Les âmes élevées, les hommes vertueux et bienfaisants qui se trouveront parmi le clergé et la noblesse, doivent se faire honneur de contribuer comme le tiers état, aux charges et impôts proportionnellement aux revenus, biens et facultés de chacun, sans distinction et sans exception, de renoncer à des privilèges onéreux, à la partie la plus malheureuse de la nation, qu'ils daignent considérer que la nature nous a fait tous égaux, que nous sommes tous sujet d'un même Roy, que s'ils ont joui sous nos anciens souverains d'une exemption en matière d'impôts, la cause de l'exemption ayant cessé, par conséquent l'exemption doit cesser de même.

Conclusion

L'admission des habitants de la campagne aux assemblées des états, dans une proportion équitable par des députés de leur classe.

L'abolition de la Main Morte réelle et personnelle dans toutes les terres des seigneurs comme sa majesté l'a fait dans ses domaines.

La contribution de la part de tous les ordres aux impôts et charges de l'état, à proportion des biens, revenus et facultés d'un chacun sans distinction ni exception. C'est le voeu unanime des maires, échevins et habitants soussignés qui supplient, très respectueusement sa majesté de favoriser, fait, délibéré et arrêté ledit jour quatorze décembre mil sept cent quatre vingt huit à Saint Laurent Centre et Chef Lieu desdites Communautés.



FIBONACCI

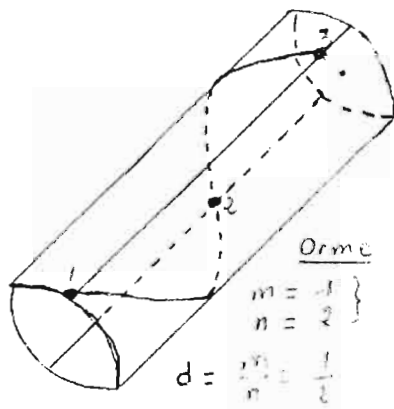
Mathématiques et Botanique

Léonard de PISE, plus connu sous le nom de FIBONACCI, introduisit en Europe au XIII ème siècle la numérotation arabe, ainsi que la fameuse suite à laquelle il a laissé son nom.

Dans un ouvrage publié chez l'auteur en 1993 "FLORE DU GRANDVAUX", je signalais à propos de *BELLIS perennis* N° 761 page 125 les propriétés remarquables de cette plante plus communément appelée Pâquerette et que tout le monde connaît bien.

"Ses fleurs sont disposées selon des familles de spirales de sens opposés : 21 sont dextres et 34 sénestres. Dans la pomme de pin et l'ananas, ce sont respectivement 5 et 8, et 8 et 13. Tous ces nombres sont des termes successifs de la suite de Fibonacci qui de plus possède de très intéressantes propriétés en mathématiques. Cette suite s'obtient en prenant comme premiers termes 1 et 1, tous les autres s'obtenant par addition des deux termes précédents, ce qui donne : 1-1-2-3-5-8-13-21-34-55-89-144-233 etc...Comment expliquer cette propriété mathématique appliquée à la disposition des graines ?"

Je voudrais revenir sur ce sujet en l'approfondissant, afin aussi de montrer que les deux disciplines : Mathématiques et Botanique peuvent très bien faire bon ménage en s'interpénétrant les unes les autres.



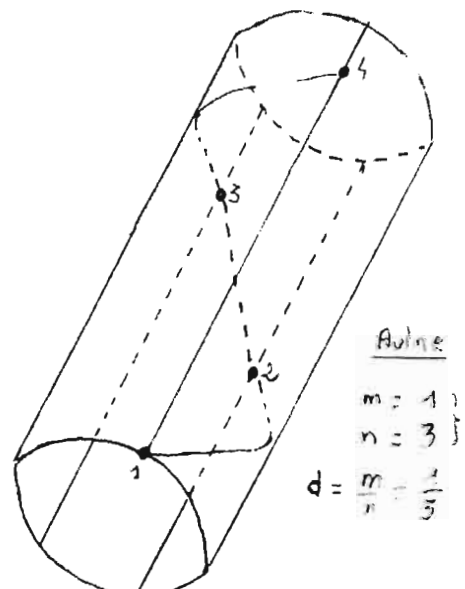
Le long d'une tige, les feuilles ne sont pas disposées au hasard. Par exemple sur un rameau d'Orme, les feuilles sont opposées, elles sont donc disposées sur 2 lignes opposées et parallèles. On peut alors tracer une spirale continue passant par l'insertion des feuilles.

On appelle DIVERGENCE, la fraction de tour comprise entre deux feuilles successives. Il est évident que dans le cas de l'Orme cette divergence est de 1/2.

Si l'on prend un rameau d'Aulne, on trouvera 1/3, les feuilles de l'Aulne sont disposées sur trois lignes parallèles.

Chez le Cerisier, le prunier, le pêcher, les feuilles sont disposées sur 5 lignes et il faut faire 2 tours pour revenir à la feuille suivante située sur la même ligne, la divergence est alors de 2/5.

D'une manière générale, s'il faut faire m tours, et compter n intervalles, la divergence est alors de m/n . Les valeurs les plus fréquentes de la divergence sont : 1/2, 1/3, 2/5, 3/8, 5/13, 8/21, etc ... Tous ces nombres utilisés pour mesurer la divergence font partie de la suite de Fibonacci. Vous

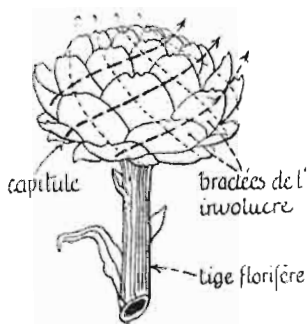
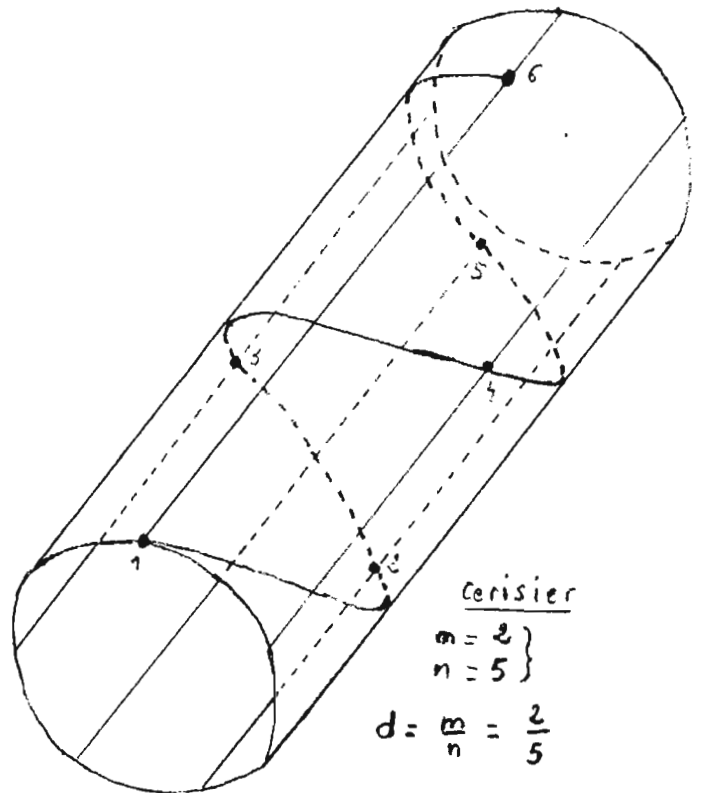


pouvez en travaux pratiques déterminer la divergence de plantes autres que celles citées ici, pour l'Orme à chaque demi tour, on retombe sur la ligne parallèle opposée, pour l'Aulne il faut faire un tour complet sur la spirale en rencontrant 3 feuilles, pour le Cerisier, il faut faire 2 tours et rencontrer 5 feuilles. Si vous prenez un poireau, vous trouverez facilement la divergence qui est de $1/2$. Alors essayez avec un oignon (facile) ou un ananas (difficile).

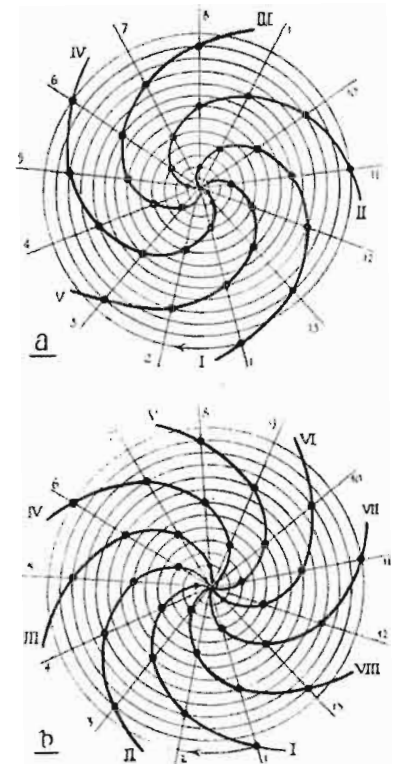
Un autre exemple plus complexe parlera mieux qu'un long discours. Pour cela je prendrai un SCOLYMUS, autrement dit un artichaut dont il existe plusieurs variétés et qui se mange soit cru avec un filet de citron, soit cuit, sous de nombreuses recettes.

L'Artichaut est une tige renflée = le coeur, dont le sommet est couvert de jeunes fleurs = le foin, et qui porte de nombreuses feuilles transformées en bractées formant l'involucre du capitule = écailles dont on mange la base.

Le croquis qui suit montre que ces bractées dessinent 8 rangées hélicoïdales montant vers la gauche = sénestres et 5 vers la droite = dextres. Vous le vérifierez sur un artichaut frais, ce qui apportera un encouragement aux producteurs bretons et qui améliorera aussi votre ordinaire.



Les deux croquis suivants montrent que les bractées sont en réalité disposées sur une spirale unique, et que la divergence de 2 bractées consécutives sur cette spirale, vaut $5/13$ de tour. Cette spirale a été dessinée en traits fins, elle monte vers la gauche, comme l'indiquent les flèches en bas, et la divergence entre deux bractées consécutives est de $5/13$ de tours. Les 13 lignes rayonnantes sont les 13 lignes longitudinales sur lesquelles s'insèrent les écailles. Chacune de ces bractées est représentée par un gros point noir, à une des intersections de la spirale avec ces lignes. On trouvera facilement $5/13$ de tour entre deux bractées consécutives, le long de la spirale. En a, on a réuni les bractées par un trait épais, pour montrer qu'elles dessinent 5 rangées hélicoïdales montant vers la droite. En b, on a mis de même en évidence les 8 rangées montant vers la gauche. ces rangées sont celles que l'on observe sur la figure précédente et sur la tête d'artichaut elle-même.



La spirale unique et continue sur laquelle sont insérées les feuilles monte vers la gauche, comme les rangées hélicoïdales les plus nombreuses.

La divergence a pour numérateur 5 (nombre des rangées les moins nombreuses) et pour dénominateur $5 + 8 = 13$ (nombre total des rangées; elle vaut donc $5/13$ de tour.

La règle est générale : s'il y avait eu 2 rangées hélicoïdales dans un sens, et 3 dans l'autre, la divergence eut été $2/5$ de tour. Avec 3 et 5 rangées, elle eut été de $3/8$ de tour, etc ...

La spirale unique monte tantôt comme les rangées les plus nombreuses ($2/5$ et $5/3$), tantôt en sens inverse ($3/8$ et $8/21$).

Cette règle est applicable à l'étude d'une rosette de plantain (divergence : $5/13$), d'un pied de Joubarbe ($8/21$), et à celle de la disposition des écailles (= fleurs femelles) d'un cône ou pomme de Pin (Pin sylvestre, divergence des écailles $5/13$ de tour), de l'ananas ($8/21$).

Dans tous ces exemples, on retrouve toujours des nombres qui appartiennent à la suite de Fibonacci, à l'exclusion de tous les autres.

Monsieur Robert VERCHERE, directeur du Cours complémentaire de Saint-Laurent, puis de Morez, a écrit en 3 volumes un ouvrage intitulé : "Je me distrais en calculant", dont je tire du N° 1, les différentes propriétés des suites de Fibonacci :

Définition

Soit la suite infinie : 1-1, dont les termes suivants s'obtiennent en additionnant les deux termes précédents. Cela nous donne :

1-1-2-3-5-8-13-21-34-55-89-144-233-377-610-987-1597-2584-4181-6765-10946-17711 ...

Cette suite est appelée suite de Fibonacci.

Propriétés

1-Par définition, chaque nombre de la suite est égal à la somme des deux précédents.

2-Si l'on fait la somme des 2 premiers termes de la suite de Fibonacci, des 3 premiers, des 4 premiers, des 5 ... etc, on obtient la suite suivante : 2-4-7-12-20-33-54-88-143-232-376-609-986-1596-2583-4180-6764 ...etc.

En ajoutant alors 1 à chaque terme, on retombe - sauf pour les trois premiers termes - sur la suite de Fibonacci. Etonnant ! Non !

3-Si nous cherchons les multiples d'un nombre premier, nous observons le retour périodique de ses multiples.

Les multiples de 2 occupent les rangs multiples de trois dans la suite, ainsi nous trouvons 2 au troisième rang, puis 8 au 6ème, puis 34 au 9ème, puis 144 au 12ème, etc.. Les multiples de 3 occupent les rangs multiples de 4. Les multiples de 5 occupent les rangs multiples de 5. Les multiples de 7 occupent les rangs multiples de 8. Les multiples de 11 occupent les rangs multiples de 10, etc. J'ai oublié volontairement 8 qui n'est pas premier.

4-La division de deux termes successifs donne pour reste la suite de Fibonacci dans l'ordre décroissant.

Exemples : $1597 : 987 = 1$ reste 610. $987 : 610 = 1$ reste 377. $610 : 377 = 1$ reste 233 ... etc. Soit 610-377-233 ... etc.

5-La division de deux termes placés à deux rangs d'intervalle, donne comme reste le terme précédent de la suite.

Exemples : $2584 : 987 = 2$ reste 610. $1597 : 610 = 2$ reste 377. $987 : 377 = 2$ reste 233.
Et l'on retrouve la suite de Fibonacci dans l'ordre inverse.

6-Dans la suite, le carré d'un terme est alternativement inférieur ou supérieur de 1 au produit des 2 termes qui l'encadrent.

Exemples : 1-1-2. Carré du terme médian $1 \times 1 = 1$. Produit des extrêmes $1 \times 2 = 2$. Différence $= 1 - 2 = -1$. 1-2-3. Carré du terme médian $2 \times 2 = 4$. Produit des extrêmes $1 \times 3 = 3$. Différence $4 - 3 = 1$. 2-3-5. Carré du terme médian $3 \times 3 = 9$. produit des extrêmes $2 \times 5 = 10$. Différence $9 - 10 = -1$. et ainsi de suite.

7-Dans la suite, le produit de 2 termes consécutifs est alternativement inférieur ou supérieur à 1 au produit des deux termes qui l'encadrent.

Exemples : 1-1-2-3. Produit des deux termes médians . Produit des deux termes extrêmes . Différence entre les deux produits ... Je vous laisse le soin de continuer cette vérification en prenant ensuite 1-2-3-5, puis 2-3-5-8 ... etc.

Suites analogues à la suite de Fibonacci

On peut obtenir des suites analogues à celle de Fibonacci, en prenant pour départ d'autres nombres que 1-1.

Exemple : La suite commençant par 3 et 7 donne: 3-7-10-17-27-44-71-115-186-301-487-788-1275-2063-3338-5401-8739-14140...etc.

Exercice : Vous pouvez vérifier que cette suite possède les 7 propriétés analogues à celle de Fibonacci avec quelques différences que vous pourrez préciser.

Généralisation

On peut prendre comme premiers termes d'une suite analogue à celle de Fibonacci a et b. Nous obtenons la suite suivante :

a, b, a + b, a + 2b, 2a + 3b, 3a + 5b, 5a + 8b, 8a + 13b, 13a + 21b, 21a + 34b, 34a + 55b, 55a + 89b, 89a + 144b ... etc.

Si vous donnez à a et b les valeurs 1 et 1, vous retombez sur la suite de Fibonacci, dans tous les autres cas, vous obtenez une suite analogue. Remarquez en passant que les coefficients des paramètres a et b reconstituent la suite de Fibonacci.

Exercice : Démontrez que la suite ainsi définie possède les mêmes propriétés que celles de Fibonacci.

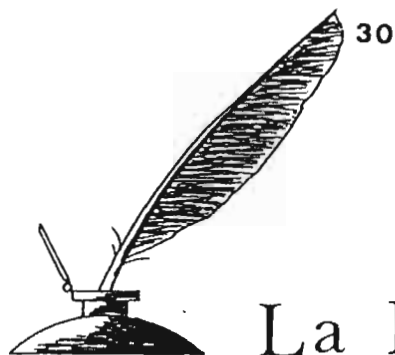
"L'homme est un roseau, le plus faible de la nature, mais c'est un roseau pensant". Vous connaissez sans doute. Mais arrivé là de ma réflexion, je me pose la question que j'ai déjà évoquée tout au début. Fibonacci a t'il copié sur la nature pour élaborer la suite dont il est question ou la nature s'est elle pliée, bien avant Fibonacci aux caprices des Mathématiques. Chacun pourra donner sa réponse en fonction de ses convictions, mais tout le monde y verra sans doute une profonde harmonie dans l'agencement de la nature.

★

Henri MICHAUD

★

★



La Bibliothèque

Les achats ont été nombreux ces 6 derniers mois :

A. ROUSSET	Dictionnaire historique, géographique et statistique. 6 vol.
A. BESSON	La louve du Val d'Amour et La fabuleuse histoire du sel.
J.L. DELEGLISE	Fleur des neiges
L. SACCHI	L'or des Suédois
A.M. PRODHON	Gens de chez nous
A. GAY	Châteaux et demeures du Jura
F. DESBIEZ	Terre et gens du Jura
M. VERNUS	Une saveur venue des siècles
J.F. KISTER	Des mégalithes, des légendes et des Dieux
L. LERAT	Les VILLARDS d'HERIA (Jura) 2 volumes.

DONS : Nous remercions Mesdames LEMARD, MARTIN, ARDIET, DECOURTINE ainsi que l'Hotel MALFROY, qui nous ont donné 220 livres ! Vous en trouverez la liste à la bibliothèque. Des romans, des biographies, des policiers, des Harlequins

Quelques titres :

C. ALLEGRET	Les souvenirs et les regrets aussi
F. CHANDERNAGOR	La sans-pareille
ISABELLE, Ctesse de PARIS	: Tout m'est bonheur
D. STEEL	Souvenirs du VIETNAM
G. PERRAULT	Le pullover rouge
SULITZER	L'impératrice
H. TROYAT	Les Eygletières

Nous rappelons que **LA BIBLIOTHEQUE EST OUVERTE CHAQUE SAMEDI DE 14 H 30 A 17 HEURES** à la MAIRIE de SAINT-LAURENT.

R.L.

★

★

★

Année



JC
PARIS